



Délibération n° 87 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Michael GIL, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCÀ.

Absents excusés : M. Daniel DELAUZE, M. Rémi SIE (pouvoir à M. Patrick MATTERA).

Absents : M. Daniel DELAUZE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n°1 de l'exercice 2014 – Adoption.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Il est nécessaire de prévoir, en cours d'exercice budgétaire, des ajustements comptables des crédits budgétaires votés au budget primitif. Ceux-ci permettent de redistribuer les crédits entre les chapitres au sein des sections de fonctionnement et d'investissement en fonction des nouvelles recettes constatées comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

La décision modificative n°1 du budget général s'équilibre à (+) 44 000,00 € en fonctionnement, à (+) 913 308,62 € en investissement et se détaille comme suit :

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 87/2014

Objet : Finances – Décision modificative n°1 de l'exercice 2014 – Adoption

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6531 : Indemnités	10 000,00 €	
D 6533 : Cotisations de retraite	1 500,00 €	
D 6534 : Cotisations de sécurité sociale – part patronale	500,00 €	
D 668 : Autres charges financières	37 000,00 €	
R 7472 : Régions		5 000,00 €
R 752 : Revenus des immeubles		44 000,00 €
Total Fonctionnement	49 000,00 €	49 000,00 €
INVESTISSEMENT		
D 166 : Refinancement de la dette (chapitre 16)	913 308,62 €	
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		25 404,15 €
R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10)		- 25 404,15 €
R 166 : Refinancement de la dette (chapitre 16)		913 308,62 €
Total Investissement	913 308,62 €	913 308,62 €
TOTAL GENERAL	957 308,62 €	957 308,62 €

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 18 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1 du budget général pour l'exercice 2014 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 28 (dont 1 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 18 juillet 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN